Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215602285-20260630-202606037-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Saint-Marcel

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 30 juin à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de l'Oust, située au 4 rue du Calvaire à Saint-Marcel, lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, M. BOULO Ludovic,

Date de la convocation : 24/06/2026
Date d'affichage : 24/06/2026
Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 10
Vote : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. BOULO Ludovic, Mme MODICOM Nolwenn, M. THEBAUD Didier, Mme BROHAN Nicole, Mme GRU Valérie, M. TEXERAUD Patrick, M. BRUN Christophe, M. MELLAL Mokrane, Mme M. LOPEZ-LOPEZ Vincent, Mme BOQUET Charlène.

Absent excusé :
M. JEFFROY Francis, a donné pouvoir à M. BOULO Ludovic,
M. BACHELOT Guillaume, Mme DANO Marine, Mme FABREGUETTES Jessie, Mme LE GOUESTRE Isabelle,
A été nommée secrétaire : Mme GRU Valérie

2026-06-037 : DE L'OUST à BROCELIANDE COMMUNAUTE – COMMANDE PUBLIQUE : ADHESION A LA PLATEFORME D'ACHAT CANUT-SOUSCRIPTION AUX ACCORDS-CADRES / TELECOMS

Monsieur le Maire en charge du dossier informe le conseil municipal de la possibilité offerte par la communauté de communes par délibération C_2026_008 du Conseil communautaire du 29 janvier 2026, de rejoindre un groupement de commande, en adhérant à la plateforme CANUT (https://canut.org/). Celle-ci a été fondée par les collectivités territoriales au profit des collectivités et encourage en proposant une grille de tarifs incitative la mutualisation de l'achat public. Monsieur le Maire présente les modalités d'accès suivantes :

- Adhésion annuelle gratuite d'OBC et de son groupement à la plateforme CANUT :
  - Les communes qui le souhaitent, par simple délibération fixant le périmètre et le montant maximum par lot, peuvent désormais solliciter les différents prestataires des accords-cadres auxquels l'OBC a souscrit ou souscrire directement à l'un des accords-cadres proposés par la CANUT ;
- Adhésion aux accords-cadres suivants :
  - **Télécoms** pour un montant annuel de 1500€ porté par l'OBC composé comme suit :

• Lot 1 : Services de télécommunications fixes avec engagements de service classiques - ADISTA
• Lot 4 : Services de télécommunications mobiles avec engagements de service avancés - BOUYGUES

Cette souscription est ouverte à toutes les communes membres et à leurs syndicats : suppose une délibération avec le montant maximum estimé par lot d'ici avril 2028, date de fin de marché accompagné d'une demande au Service Informatique de l'OBC mentionnant le SIRET de l'entité et le mail du contact en charge du marché.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215602285-20260630-202606037-DE

Les frais de gestion administrative de cet accord cadre seront mutualisés dans un second temps.
A noter que si l'OBC a fait Choix du lot 1 ; du lot 4 et du lot 8 ; les communes ont bien librement accès aux offres des 10 lots de cet accord cadre.

- L'accès à ces offres suppose l'extinction des précédents contrats.
- La CANUT n'exige pas d'exclusivité lors de l'utilisation de ses marchés, et permet de résilier la souscription à un marché à tout moment.
- La commune demeure maître d'œuvre et donc seule responsable de ses commandes auprès des titulaires de la CANUT.
- L'ensemble des pièces des différents accords-cadres sont accessibles aux membres sur le portail de la CANUT. Une simple inscription est nécessaire.

Pour rappel l'audit proposé dans la délibération [C_2023_125_B - NTIC convention mutualisation SI OBC] peut accompagner la commune dans ses orientations techniques et financière, notamment sur les accords-cadres évoqués ci-dessus.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir les lots 1 et 4 afin de pourvoir aux besoins de la commune. Les montants maximums sont : 4 500 € pour le lot 1 et 500 € pour le lot 4.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de rejoindre la souscription des lots 1 et 4 de l'accord-cadre « Télécoms » de la CANUT, groupement de commande porté par de l'Oust à Brocéliande communauté selon les conditions décrites ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à procéder à toutes les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

En mairie, le 6 juillet 2026
Le maire,
Ludovic BOULO